

Thibault THOMAS 34 9

De: Thibault THOMAS 34 9 [thibault.thomas34@neuf.fr]
Envoyé: lundi 7 octobre 2019 11:26
À: gilles.beguin@gerloge.fr
Objet: SCI Michel THOMAS : compte récapitulatif de gestion 3T19

Cher Monsieur,

Je fais suite à la réception le 30/09/2019 du compte récapitulatif de gestion période 01/07/2019 au 30/09/2019.

Les mêmes demandes formulées lors des réunions (28/12/2018 et précédentes) ne sont toujours pas prises en compte :

La Plateforme du Bâtiment :

- libellé taxe foncière non mentionné (se reporter à situation locative période 01/07/2019 à 30/09/2018)
 - * appel taxe foncière : 8.300 + 871 soit tva 1.660 + 174,20
 - d'ou le solde 1.045.20 non réglé par le locataire
 - une présentation lisible aurait sans doute évité ce report de règlement

- justificatif solde de charges non fourni (1.592,60 €)
- montant rappel loyer : calcul à justifier : 584,11

MARTELLI Jonathan :

- locataire parti le 13/08/2018
- solde compte 3,20 € non régularisé au 31/12/2018 soit plus d'1 an après le départ du locataire

SOARES Antoine :

- total dû : 88,01 € suivant situation locative 01/04/2019 au 30/06/2019
- montant dû depuis le 01/04/2019 : plus de 6 mois de retard.

VIRSEDA : toujours en attente de recevoir la facture VIRSEDA.

Monsieur AUBRY m'a transmis le 20/09/2019 la facture ESPR datée du 24/05/2018 qui annule et remplace les précédentes.

Le solde 461,45 € n'est pas pris en compte dans le récapitulatif de gestion reçue.

Vous voudrez bien me renseigner sur le règlement du solde de cette facture.

En l'absence de réception d'un avis de virement, nous accusons bonne réception du virement de 150.000 € en date du 03/10/2019, émis par vos services.

A vous lire pour réponse,

Sentiments respectueux

Thibault THOMAS